

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	12	28 .11	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Date de convocation : 22 novembre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents: ANTOINE Fabrice, AUBRY BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET **SOUSA** Laurence, **CRESPIN PAIS** DE DARSONVAL Michel, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : DANGIN Anita à RENARD Régis, DEREPAS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, WOJTYNA Lucienne à AUBRY Michel

<u>Absents</u>: CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents	32
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absents	8
Votants	.42

OBJET: CHARGES INTERCOMMUNALES CCVS

Pour: 42	Contre: 0	Abstention: 0	Non participant: 0

Rapporteur: Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle que chaque année le conseil de communauté fixe le montant des charges à répartir pour les communes du canton de Soulaines Dhuys bénéficiant des transports scolaires et utilisant les installations de la CCRB (gymnases pour 2024, la partie concernant la piscine étant prise en charge par la Communauté de Communes).

Le montant des charges à répartir s'élève à 5 754.79 € et se décompose comme suit :

Nom commune	Montant	
Colombé la Fosse	1 310.46	
Eclance	593.60	
Fresnay	266.19	
Fuligny	321.43	
Levigny	581.69	
Maisons les Soulaines	285.82	
Saulcy	412.04	
Thil	638.24	
Thors	321.09	
Vernonvilliers	298.14	
Ville sur Terre	726.09	

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- FIXE à 5 754.79 € le montant des charges à répartir selon le potentiel fiscal (taxes foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) de chacune des communes ;
- CHARGE Monsieur le Président d'établir le tableau de répartition entre les communes et les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

Monsieur HACKEL Claude